

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

FINANCES

VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2015

Délibération : **03.2015.025**

Transmis en préfecture le :

7 avril 2015

Séance du : **31 mars 2015**

Compte-rendu affiché le **7 avril 2015**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **25 mars 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Isabelle PICHERIT (à partir du point 8), François
VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à
partir du point 3), Lucienne DAUTREY, Philippe
MASSON, Pascale ROTIVEL, Serge BALTER,
Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,
Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-
PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian
ARNOUX, Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 8),
Yves GAVault (jusqu'au point 3), Olivier
BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS

Pouvoirs :

Bernadette VIVES-MALATRAIT à Fabienne
TIRTIAUX, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER,
Olivier BROSSEAU à Guillaume COUALLIER,
Nicole CARTIGNY à Marie-Paule GAY, Anne-Marie
JANAS à Mohamed GUOUGUENI

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON

Le contexte économique ainsi que les grandes orientations des finances locales ont été présentées lors du vote du budget. Croissance modérée, baisse des dotations sur plusieurs années, augmentation des prélèvements ont imposé un travail de cadrage et de programmation qui a permis de construire un budget équilibré entre économies et nouvelles offres de services, maintenant un niveau élevé d'investissement.

Concernant les recettes fiscales, le budget a été construit sur la base d'une **stabilité des taux** et sur des hypothèses de croissance physique des bases modérée. La notification des bases prévisionnelles 2015 qui vient de nous être adressée confirme ces hypothèses.

Les bases de taxe d'habitation n'évoluent ainsi que de 1,1%, celles de la taxe foncière de 1,7% alors que celles du non bâti ont quant à elles une évolution négative. À ces évolutions physiques viennent s'ajouter la revalorisation des bases votée par l'État de 0,9%, comme en 2014, soit une évolution totale de 0,3% à 2,6%.

Ainsi, d'après ces informations le produit attendu pour 2015 s'élèverait à 11 743 711 €, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

	Bases 2014	Bases prévisionnelles 2015	Taux d'imposition 2015	Variation taux / 2014	Produit attendu
Taxe d'habitation	31 392 572	32 021 000	16,86%	0%	5 398 741
<i>évolution totale</i>	<i>0,8%</i>	<i>2,0%</i>			
<i>revalorisation des bases</i>	<i>0,9%</i>	<i>0,9%</i>			
<i>évolution physique</i>	<i>-0,1%</i>	<i>1,1%</i>			
Taxe foncier bâti	31 350 865	32 167 000	19,57%	0%	6 295 082
<i>évolution totale</i>	<i>2,4%</i>	<i>2,6%</i>			
<i>revalorisation des bases</i>	<i>0,9%</i>	<i>0,9%</i>			
<i>évolution physique</i>	<i>1,5%</i>	<i>1,7%</i>			
Taxe foncier non bâti	106 233	106 600	46,80%	0%	49 889
<i>évolution totale</i>	<i>10,9%</i>	<i>0,3%</i>			
<i>revalorisation des bases</i>	<i>0,9%</i>	<i>0,9%</i>			
<i>évolution physique</i>	<i>10,0%</i>	<i>-0,6%</i>			
Total					11 743 711

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **FIXER** les taux d'imposition à porter dans le cadre 2 - colonne 10 de l'état 1259 COM intitulé « état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 » comme suit :

Taxe d'habitation	16,86%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,57%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,80%

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 31 voix Pour et 1 voix Contre, Abstentions : 3

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Liste des élus ayant voté CONTRE

François VURPAS

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.